

Etats généraux de la santé des travailleuses et des travailleurs, 16 et 17 mars 2016

Synthèse des ateliers « Accidents du travail et maladies professionnelles »

Ces ateliers se sont déroulés sur quatre sessions d'une demi-journée abordant successivement les risques chimiques, physiques et psychiques, à partir d'une question commune : comment rendre visibles ces risques, leur lien avec l'organisation du travail et leurs conséquences. Le dernier atelier, « mise en pratique et perspectives », visait à la fois à construire un cahier revendicatif offensif et à faciliter une organisation à partir du réseau constitué au cours des deux journées d'ateliers.

Les participants ont identifié des problèmes communs posés aux représentants du personnel, aux salariés et aux professionnels militants du Droit et de la Santé pour visibiliser et faire reconnaître les accidents du travail et les maladies professionnelles :

- un problème lié à **la négation ou la sous-évaluation manifeste des risques physiques, chimiques et psychiques du travail** car il est souvent difficile d'établir une relation de cause à effet entre les pathologies et les conditions de travail. Plusieurs participants ont évoqué la non reconnaissance des accidents du travail et des épuisements professionnels par les directions d'entreprises, et le manque d'information de leur part. S'ajoute à ça le problème du refus des victimes de déclarer ce qu'elles subissent du fait du chantage à l'emploi exercé sur elles.

- un des obstacles importants réside dans **la difficulté à faire reconnaître** les maladies et les RPS comme maladies professionnelles avec le refus de définir des tableaux de maladies. C'est aussi un vrai problème dans le Public car l'Etat n'est pas seulement opposé pour des raisons idéologiques mais aussi en tant que principal employeur au niveau national. Ainsi le chiffre de 500 à 600 suicides par an, plus ou moins fiable, ne dit rien des dépressions réactionnelles. Pour les risques chimiques ou dans le BTP, les salariés s'entendent dire qu'ils sont exposés, mais à des niveaux acceptables qui ne dépassent pas les seuils légaux. De la même manière, il y aurait 10 à 15 000 cancers liés à des activités professionnelles, ce qui représente 3 % des cancers selon l'INRS. Les données sont manifestement très mal renseignées. Avec pour conséquence la reconnaissance des seules maladies très documentées.

- Une difficulté porte sur **les termes employés** pour qualifier les maux. Les salariés s'adressent à leurs représentants élus avec les mots qu'ils ont entendus (harcèlement, burn out, souffrance...) qui renforcent l'individualisation et l'idée d'inaptitude au travail. Dans la chimie, la stratégie patronale consiste à masquer les réalités du travail en évoquant "la qualité de vie au travail", le "bien être", les maillons faibles de l'organisation.

Généralement les représentants élus et les inspecteurs du travail sont très sollicités par des salariés qui se disent victimes de harcèlement, ce qui demande un travail de déconstruction très chronophage et pour lequel ils ne se sentent pas toujours armés, surtout quand ils manquent de relais internes et externes. Suite aux dernières lois, la médecine du travail est davantage instrumentalisée pour mettre à l'écart les salariés qui témoignent de leur difficultés ou dénoncent les pratiques managériales. C'est aussi vrai dans la fonction publique, qualifiée de moyen-âgeuse en la matière. Les élus savent qu'il existe des instances comme les CHSCT, les médecins, les syndicats, mais ils manquent de formation pour améliorer les connaissances et les capacités d'action.

Des syndicalistes racontent des victoires menées par des actions de soutien suite à des accidents du travail ou des maladies professionnelles, en faisant des analyses de postes et de la charge de travail, en mobilisant les salariés par des pétitions de soutien pour les victimes et leurs familles et en démontrant que ce qui arrivait était lié à l'organisation du travail.

Les ateliers ont permis d'identifier quelques perspectives revendicatives et d'actions :

Des perspectives revendicatives, visant à renforcer la visibilité et la reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles :

- Tout les participants s'accordent sur le manque de statistiques fiables (et sous-évaluées) concernant les maladies professionnelles et les accidents du travail. Il faut militer pour l'élaboration de statistiques fiables et reconnues par toutes les parties.
- Il faut revenir à une pratique réellement indépendante des médecins du travail (et donc revenir sur la loi de 2011) pour qu'en cas d'alerte ou d'instruction des pathologies, ils ne risquent pas une dénonciation par les directions d'entreprises et, subséquemment, des sanctions par l'Ordre des médecins.
- Faire en sorte que dans les TPE, où la violence hiérarchique peut est importante, les procédures "d'autocontrôle et RPS" ne soient pas externalisées mais intégrées.
- Il serait important de réformer le système de prévoyance car lors des enquêtes préventives, on constate toujours un grand déséquilibre entre l'individu qui se retrouve seul face au patron qui a les moyens financiers (ceux de l'entreprise) pour engager ou tenir les procédures, ce qui n'est évidemment pas le cas des salariés.
- Il faudrait revoir le fonctionnement des commissions de réformes et des comités médicaux, trop souvent patronaux. Il en est de même des CRRMP (comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles) qui ne sont pas toujours efficaces, ce qui demanderait de réduire les délais extraordinaires des réunions, des prises de décisions et de transmission des avis.

Des perspectives pour améliorer les capacités d'actions et la mise en réseau des différents acteurs :

- Agir pour **une meilleure reconnaissance juridique** des accidents du travail, des maladies professionnelles et des RPS, en dénonçant clairement les incidences des organisations du travail et des pratiques managériales.
- Dans la même optique, **les termes mobilisés** doivent renvoyer à la dimension collective et organisationnelle. A ce titre, il est proposé d'employer des expressions telles qu' "épuisement professionnel" plutôt que "souffrance" ou "burn out" qui renvoient trop l'individu à une prétendue inaptitude. Pour réengager cette dimension collective nécessaire à l'action, des supports comme le documentaire "Les Saigneurs" montré en atelier, permettent de verbaliser ce qui est difficile à raconter et faire cause commune.
- Les représentants peuvent contester et publiciser les méthodes managériales qui proposent des "challenges" afin de sous-déclarer les accidents du travail, en mettant en concurrence les différentes équipes sur les taux d'accidents.
- Il est nécessaire de reconstruire les trajectoires pour les médecins du travail, et donc inciter à verbaliser et écrire ce que les salariés vivent pour mieux documenter les maladies, afin de constituer des cohortes et favoriser la reconnaissance locale, puis nationale, des incidences pathologiques des organisations du travail. Les représentants peuvent aussi inciter à déclarer les problèmes constatés pour conserver des traces, corroborer avec ce que arrive aux autres et instruire collectivement les dossiers.
- Il est important de trouver les moyens de soutenir les collègues et d'accompagner les familles en créant des collectifs de soutien afin d'établir des rapports de force favorables. On peut insister sur le coût humain que représentent ces maladies et accidents, pour la société et pour les entreprises.
- On peut mieux identifier les structures d'appui et/ou ressource telles que la FNATH (fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés), le GISCOP ou l'ANVAR qui produisent des connaissances mais sont encore trop peu sollicités par les organisations syndicales.
- Enfin, on peut retenir l'idée que la réparation est aussi un socle de la prévention, mais les ingénieurs en prévention, les inspecteurs et les médecins n'établissent pas souvent ce lien. Ils considèrent plutôt que la réparation est un échec de la prévention. Si on envisage la réparation comme importante, c'est que la réparation est un indicateur du risque professionnel établi dans un secteur d'activité donné.